

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
04 Décembre 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
04 Décembre 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : M. JOLY à M. BOUCHONNET, M. GATTEFIN à M. SALAK, M. MEUNIER à M. PATIN, Mme BUREAU à M. DA ROCHA et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

148-2024 – ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n°136-2024 du 08 novembre 2024** de contracter un emprunt d'équilibre de 600 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Loire.
- Signature de la **décision n°137-2024 du 08 novembre 2024** portant sur l'approbation d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-149) – Travaux d'éclairage public – Rue Agnès Sorel - pour un montant total de 2 944,17 € HT dont 50% à la charge de la commune, soit 1 472,09 € HT.
- Signature de la **décision n°138-2024 du 08 novembre 2024** portant sur l'approbation d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-150) – Travaux d'éclairage public – Rue de la Manufacture - pour un montant total de 548,22 € HT dont 50% à la charge de la commune, soit 274,11 € HT.
- Signature de la convention entre la Fondation du Patrimoine et la Ville de Mehun-sur-Yèvre pour la sauvegarde du tableau figurant "Jeanne d'Arc offrant son épée en prière à la Vierge", conservé en la collégiale Notre-Dame de Mehun. Cette convention précise et ouvre la souscription publique en lien avec la restauration de l'œuvre, sous le contrôle scientifique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire et suivant les conditions et le plan de financement présentés en séance du Conseil municipal du 21 mai 2024 (point 057-2024).
- Signature de la **décision n°145-2024 du 20 novembre 2024** de contracter un emprunt d'équilibre de 800 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Loire.

- Signature de la **décision n°146-2024 du 25 novembre 2024** portant approbation de l'avenant N°1 au MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE pour la réhabilitation du bassin nautique couvert de Mehun-sur-Yèvre.
- Versement de l'indemnisation partielle différée de la **MAIF** d'un montant de **2 477,62 €** (sur justificatifs) au titre de l'assurance Dommages aux Biens, pour la remise en état des bâtiments communaux endommagés lors de la tempête en date du 19.06.2023 (**Sinistre n°2023-02**).
- Signature le 21.11.2024 du **marché de maîtrise d'œuvre pour le clos et le couvert de la tour maîtresse du Château Charles VII de Mehun-sur-Yèvre** (18500) avec le cabinet MOREAU BOKTOR SARL – 32 rue de la pierre- 37100 TOURS pour un montant total de 21 600 € (25 920 € TTC) (Marché n°2024-06)
- Signature de marchés publics d'assurances pour les besoins de la Ville et du CCAS de Mehun sur Yèvre ainsi qu'il suit :

❖ **Pour le lot n°1 : DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS (marché n°2024-07)**

Intermédiaire : **AXA COUDIERE CYRIL, Agent AXA France IARD**
155 Rue Jeanne d'Arc – 18500 MEHUN SUR YEVRE

Porteur du Risque : **AXA France Région Ouest**
6 rue du Château de l'Eraudière – BP 32835 - 44328 NANTES Cedex

Avec une base de cotisation prévisionnelle **VILLE** pour l'année 2025 de **32 320,33 € TTC**.

❖ **Pour le lot n°4 : TOUS RISQUES EXPOSITIONS (marché n°2024-07)**

Intermédiaire : **SARRE et MOSELLE**
17 bis Avenue Poincaré – BP 80045 – 57401 SARREBOURG

Porteur du Risque : **HISCOX SA – HISCOX France**
38 avenue de l'Opéra – 75002 PARIS

Avec une base de cotisation prévisionnelle **VILLE** pour l'année 2025, de **1 282,31 € TTC**, ainsi décomposée :

874,91 € TTC pour les **Collections permanentes**
407,40 € TTC pour les **Instruments de musiques (appartenant ou confiés au souscripteur)**
50,00 € TTC par **Expositions temporaires**

❖ **Pour le lot n°5 : RISQUES STATUTAIRES**

Intermédiaire : **WILLIS TOWERS WATSON (WTW)**
52 avenue du Général de Gaulle – CS 10427
92094 La Défense Cedex

Porteur du Risque : **AXA France Vie – 313 Terrasses de l'Arche**
92727 NANTERRE Cedex

Avec une base de cotisation prévisionnelle pour l'année 2025 de **152 571,65 €**, ainsi décomposée :

VILLE :

Solution de base :

	12 016,90 € TTC	(taux : 0,59 %) ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE (franchise 30 jours)
	5 906,61 € TTC	(taux : 0,29 %) DECES
PSE	+ 77 804,31 € TTC	(taux : 3,82 %) Longue Maladie /Longue durée sans franchise
	<u>+ 26 274,23 € TTC</u>	(taux : 1,29 %) Maladie ordinaire franchise 30 jours
	122 002,05 € TTC	(taux : 5,99 %)

CCAS :

Solution de base

	5 250,85 € TTC	(taux : 1,74 %) ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE (franchise 10 jours)
	995,85 € TTC	(taux : 0,33 %) DECES
PSE	+ 12 855,53 € TTC	(taux : 4,26 %) Longue Maladie /Longue durée sans franchise
	<u>+ 11 467,37 € TTC</u>	(taux : 3,80 %) Maladie ordinaire franchise 10 jours
	30 569,60 € TTC	(taux : 10,13 %)

Assiette de cotisation : **Traitement indiciaire brut, NBI, et supplément familial de traitement**

❖ **Pour le lot n°6 : PROTECTION JURIDIQUE**

Intermédiaire : Société Aixoise de Gestion d'Assurances (S.A.G.A)
1285 Rue Ampère – Pôle activité AIX LES MILLES – CS 70535
13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3

Porteur du Risque : CFDP ASSURANCES – Immeuble l'Europe – 62 rue de Bonnel
69003 LYON

Avec une base de cotisation (solution de base) pour l'année 2025, de **1 930,01 TTC**, ainsi décomposée :

VILLE : 1 630,35 € TTC

CCAS : 299,66 € TTC

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 13 / Décembre / 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://civoyens.telerecours.fr>